

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, mardi le 5 août 2014 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Ghislain Blais, pro-maire. 1 personne est présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2014-112 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2014-113 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2014-114 Accepter les comptes du mois de juillet 2014

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 95,444.19\$ et en autorise le paiement.

2014-115 Autorisation d'achat – abrasif et abra-mag

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 800 tonnes d'abrasif chez DCB Sable et gravier selon le taux en vigueur en 2014, qui seront traitées avec le produit Abra-Mag par la compagnie SEBCI au coût de 7,496\$ pour 14 400 litres.

2014-116 Nomination – inspecteur en urbanisme

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Steeven Boucher, inspecteur régional, responsable de l'application de tous les règlements d'urbanisme et autres règlements de la municipalité de Saint-Valérien, selon l'entente avec la MRC Rimouski-Neigette.

2014-117 Conciergerie – centre communautaire

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accorder à Mme Ariane Berger un montant de 15\$/heure, sous forme de contrat temporaire, pour effectuer les tâches reliées à la conciergerie du centre communautaire jusqu'au début de septembre. La compilation du temps accordé pour chacune des tâches devra être présentée au conseil et à la directrice générale pour le 8 septembre, afin d'avoir un aperçu du temps nécessaire à la conciergerie de l'immeuble.

2014-118 Programme d'entretien préventif 2014 - Centre communautaire

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 722\$ plus taxes pour le programme d'entretien préventif 2014, système d'alarme incendie et de surveillance centralisée, pour le centre communautaire par la compagnie Chubb Edwards.

2014-119 Parc intergénérationnel phase 1 – Soumission rampe

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Atelier Gaétan Fournier pour la fabrication de rampes en tuyau galvanisé au montant de 1725\$ plus taxes, afin de compléter les travaux d'aménagement du parc intergénérationnel.

2014-120 Parc-O-Mètre – facture pour gazébo

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement maximum de 6,253.91\$ à Sébastien Lafontaine pour la confection d'un gazébo, armoire et bancs au parc municipal, montant qui sera refacturé à la Corporation des Loisirs, moins les taxes récupérées.

2014-121 Pont, rampes et escalier – parc municipal

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la démolition du petit pont, rampes et escalier au parc municipal, en raison de l'état de délabrement de ceux-ci et considérant qu'il y a un autre accès au parc.

2014-122 Achat de peinture pour les bandes de la patinoire

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 7 gallons de peinture pour repeindre les bandes de la patinoire.

2014-123 Emprunt de 204 100\$ par billets – refinancement

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Valérien accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 12 août 2014 au montant de 204 100\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt # 2009-239. Ce billet est émis au prix de 98,345 CAN

pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 800 \$	1,70 %	12 août 2015
18 400 \$	1,95 %	12 août 2016
18 900 \$	2,10 %	12 août 2017
19 500 \$	2,25 %	12 août 2018
129 500 \$	2,50 %	12 août 2019

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2014-124 Modification règlement d'emprunt # 2009-239

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt # 2009-239 et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Valérien souhaite emprunter par billet un montant de 204 100\$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 204 100\$ prévu au règlement d'emprunt # 2009-239 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le pro-maire, M. Ghislain Blais, et la secrétaire-trésorière, Mme Marie-Paule Cimon;

Que les billets soient datés du 12 août 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015 : 17 800\$ 2016 : 18 400\$ 2017 : 18 900\$
2018 : 19 500\$ 2019 : 20 000\$ 2019 : 109 500\$ (à renouveler);

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Saint-Valérien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 12 août 2014, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement # 2009-239, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Correspondance

2014-125 Projet de parc éolien

CONSIDÉRANT QU'un projet de parc éolien communautaire bas-laurentien est actuellement en cours de discussion en partenariat avec les 8 municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a, lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 février 2014, annoncé son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire de la MRC avaient jusqu'au 31 mars 2014 pour se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité, le tout conformément au Règlement 1-14 adopté par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien n'a pas exercé son droit de retrait et a ainsi manifesté son intention d'aller plus loin dans le processus;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien accepte que :

1- la répartition des parts dans le projet éolien communautaire bas-laurentien pour la MRC de Rimouski-Neigette se fasse de la façon suivante et que toute quote-part éventuelle devant servir à combler un déficit lié à l'exploitation du parc éolien sera répartie sur cette base :

Esprit-Saint	1,923 %
La Trinité-des-Monts	1,942 %
Rimouski	62,778 %
Saint-Anaclet-de-Lessard	11,765 %
Saint-Eugène-de-Ladrière	2,654 %
Saint-Fabien	7,526 %
Saint-Marcellin	2,866 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	4,810 %
Saint-Valérien	3,737 %

2- la distribution des excédents ou des profits liés à l'exploitation du parc éolien se fasse en proportion de la répartition des parts dans le projet (point 1), moins une ponction égale pour chaque municipalité de 0,277 % des profits totaux, en guise de contribution à un fonds MRC (2,5 % divisé en 9).

2014-126 Colloque ADMQ

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 75\$ pour le colloque de zone de l'ADMQ à Sainte-Paule, le mercredi 17 septembre 2014.

2014-127 Changement du système téléphonique

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le changement du système téléphonique à l'édifice municipal pour la téléphonie IP, pour un montant maximum de 6,655\$ plus taxes, selon la soumission la plus basse de l'un ou l'autre fournisseur.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h20 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Ghislain Blais, pro-maire